

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1003>



Communiqué du S1 du lycée Le Castel

Grève au lycée Le Castel à Dijon le 24 mai 2005

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Echos des établissements de Côte-d'Or -



Publication date: mercredi 15 juin 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Comment une collègue, professeur, victime de propos irrespectueux, se voit accusée de harcèlement et de diffamation.

Depuis de nombreuses années, le mode de fonctionnement de l'établissement repose sur l'opacité, le manque de transparence les difficultés de communication entre les personnels, leurs élus, et le chef d'établissement.

Poser une question qui dérange peut être la source de mesures de rétorsion, graves parfois (comme celles que subit l'actuel secrétaire de la section d'établissement S1 SNES, et d'autres avant lui).

Pendant toutes ces années, dans ce pays bourguignon, patrie de la cocotte minute, la soupape chuchote, la marmite bout mais le couvercle tient, jusqu'à ce jour d'avril 2005 où vraiment trop c'est trop !

Le 6 avril 2005, un professeur vient signaler au bureau de la Vie scolaire (contrôle des absences des élèves) qu'un étudiant de prépa commerciale ne s'est pas présenté à l'épreuve de philo d'un concours blanc ; il avait pris l'engagement d'y participer auprès de la CPE de niveau, alors qu'il avait été absent aux épreuves précédentes (se trouvaient alors, dans le bureau de la Vie scolaire, une surveillante et un étudiant). La CPE de niveau est l'épouse du chef d'établissement : ce détail a son importance. La collègue entend alors les propos tenus au téléphone par la CPE avec cet étudiant, propos qui la concernaient ainsi qu'une autre collègue : « *la mère xxx et la mère xxx, tu n'en as rien à faire ou tu t'en fiches* » (termes équivalents...).

Le professeur s'indigne de tels propos irrespectueux à l'égard de professeurs et surtout mettant en cause la crédibilité de l'équipe pédagogique. La collègue ne souhaite pas en rester là et adresse à cette CPE une lettre, une copie au chef d'établissement et affiche cette lettre pour information aux collègues. Ce document est retiré et l'a été à diverses reprises dès qu'affiché. Un exemplaire apposé sur un panneau syndical est même arraché ! Elle diffuse alors photocopie de ce document dans les casiers des professeurs avec l'aide de quelques collègues dans l'après-midi du jeudi 7 avril. Vers 19 h 30, un professeur se rendant en salle des professeurs constate à sa grande surprise que le proviseur et un proviseur adjoint sont en train de fouiller les casiers des professeurs à la recherche du document afin de le retirer des casiers. Elle s'en émeut et obtient comme réponse de la part du chef d'établissement « *Ne vous mêlez pas de cela, l'affaire est extrêmement grave et elle est actuellement entre les mains du Procureur de la République* ». Illustration de la conception du dialogue dans l'établissement.

Par la suite, l'étudiant avec qui la CPE s'entretenait au téléphone et la surveillante présente dans le bureau ont attesté par écrit que les propos incriminés n'ont pas été tenus. Face à cette situation intolérable de mise en accusation de la collègue professeur et de la fouille des casiers des professeurs, une assemblée générale des personnels s'est tenue le jeudi 12 mai sur l'initiative des sections syndicales de l'établissement (SNES-FSU et SGEN-CFDT). La décision de déposer un préavis de grève pour le mardi 24 mai de 8 h à 12 h a été prise par cette AG (grève prévue pour une ½ journée seulement, afin de perturber *a minima* le fonctionnement de l'établissement).

Les motifs de la grève :

– **Nous condamnons :**

â€” la fouille des casiers en salle des professeurs,

â€” la soustraction de documents de ces casiers.

– Nous demandons :

â€” Le respect des personnels du lycée et la fin des pressions sur les individus,

â€” Des casiers individuels fermant à clé.

Le dépôt de ce préavis de grève, auprès du Chef d'établissement le 16 mai, n'a pas eu pour effet d'entamer un dialogue et de permettre de résoudre le conflit. Bien au contraire, il a été suivi par la diffusion d'une « note d'information destinée à tous les acteurs du lycée Le Castel » par le chef d'établissement, afin, dit-il, de respecter deux droits :

â€” « le droit pour chacun d'avoir une information transparente, complète exacte,

â€” le droit de s'exprimer sur des accusations pour lesquelles ne sont pas exposés les fondements ».

Or, ce document de mise au point comporte manifestement un certain nombre d'allégations fausses, démenties par les personnes concernées. Où est donc cette information transparente, complète, exacte dont il est question ? En revanche, il établit clairement la raison de la fouille des casiers des professeurs par l'équipe de direction, à savoir l'obligation faite au chef d'établissement « de veiller au bon fonctionnement de l'institution et d'assurer la protection des membres de celle-ci. Dans le cas présent il y avait une opération de harcèlement soumettant un membre de la communauté à la vindicte populaire ».

De quel peuple, s'agit-il ?

De nous professeurs et autres personnels de l'établissement, à n'en pas douter. C'est ainsi que le peuple effectivement se révolte, quand notre collègue professeur fut convoquée au poste de police, suite à la plainte déposée contre elle par la CPE pour harcèlement et diffamation. Le 18 mai, un nouveau préavis a donc étendu la grève à la journée complète du 24 mai.

La grève du 24 mai a été suivie par une soixantaine de professeurs. Les enseignants grévistes se sont rendus au Rectorat en début d'après midi pour solliciter une audience.

Cette audience a été accordée le mercredi 25 mai à 16 h 30 par Monsieur le DRH, Monsieur le Secrétaire Général et Madame l'Inspectrice de Vie scolaire. La délégation était mandatée pour demander que la plainte soit retirée et qu'un regard extérieur à l'établissement soit porté par l'autorité rectorale sur les conflits récurrents qui se déroulent au lycée Le Castel. Ceci pour en finir avec un climat détestable dont beaucoup de personnels souffrent.

Vendredi 3 juin, la CPE qui avait porté plainte a répondu à Madame le Recteur, qui l'interrogeait à ce sujet, qu'elle retirait sa plainte. Si cela est avéré, nous aurons gain de cause sur ce point.

Allons-nous pour autant vers un apaisement des relations entre les enseignants et la direction ? Cela n'est pas certains puisque M. le Proviseur a déclenché un autre conflit en refusant irrégulièrement de transmettre une pièce administrative - un rapport d'inspection de nature strictement pédagogique - à l'un de nos collègues. Le chef d'établissement a renvoyé ce document au Rectorat pour révision, fait sans précédent à notre connaissance.

Nous nous interrogeons donc : où la direction du Castel veut-elle en venir en utilisant de telles méthodes ? Nous restons très vigilants et mobilisés.

La section SNES-FSU (S1) du lycée Le Castel



Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré

PS:

– [Communiqué de presse](#) de l'AG des professeurs du lycée Le Castel.